



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
05.10.2005 Bulletin 2005/40

(51) Int Cl.7: **A41D 13/12**

(21) Numéro de dépôt: **05290605.4**

(22) Date de dépôt: **18.03.2005**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(71) Demandeur: **Olejnik-Bicat, Adela**
Residence Mas Drevon, 34070 Montpellier (FR)

(72) Inventeur: **Olejnik-Bicat, Adela**
Residence Mas Drevon, 34070 Montpellier (FR)

(30) Priorité: **30.03.2004 FR 0450615**

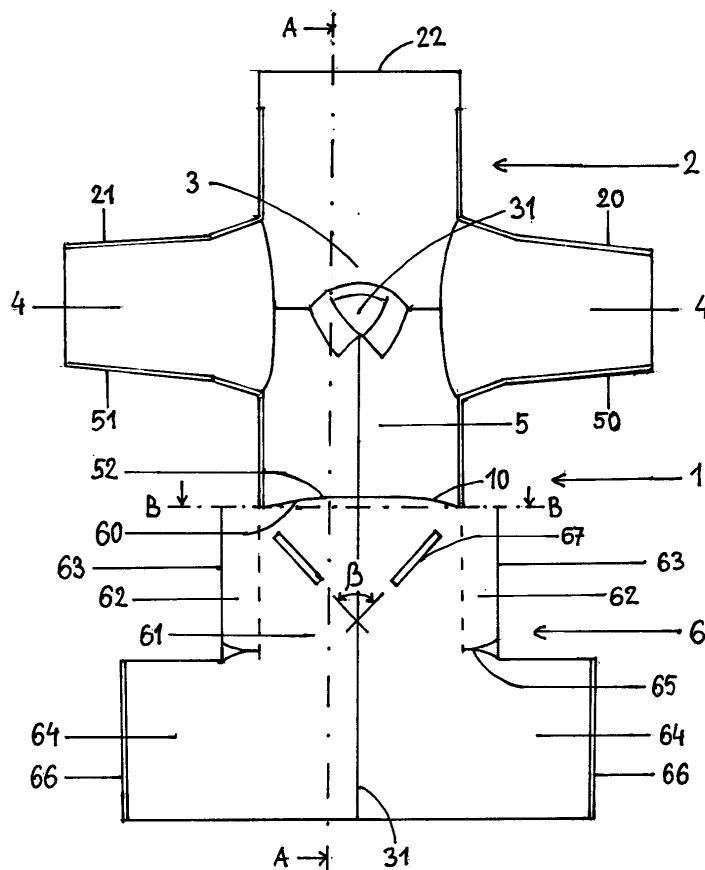
(54) **Vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant**

(57) Vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant, du type comprenant un pan avant (1) et un pan arrière (2) solidarisables l'un à l'autre par l'intermédiaire de moyens de fixation réversibles.

Le pan arrière (2) est prévu apte à couvrir le dos de

la personne, tandis que le pan avant (1) comprend d'une part une pièce supérieure (5) destinée à couvrir l'avant du corps et à être solidarisée au pan arrière (2); et d'autre part, dans le prolongement de la pièce supérieure (5), une pièce inférieure (6) destinée à couvrir, supérieurement et latéralement, les jambes de la personne.

FIG. 1



Description

[0001] La présente invention a pour objet un vêtement pour personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

[0002] Actuellement, les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant s'habillent avec des vêtements qu'elles trouvent dans le commerce traditionnel, or ces vêtements non spécifiques génèrent de nombreux inconvénients.

[0003] En effet, outre les difficultés qu'elles rencontrent pour enfiler ces vêtements alors qu'elles sont en position assise, et d'autant qu'elles sont atteintes d'un handicap, ces personnes sont confrontées à un réel inconfort lié à cette position assise permanente et au fait que lesdits vêtements ne sont pas expressément prévus pour cela. De fait, ces personnes se limitent à porter des vêtements de conception simple et traditionnelle ce qui ne contribue pas à valoriser leur personne et leur image et accroissant les différences pourtant déjà accrues entre population valide et population handicapée.

[0004] Pour pallier l'inconvénient rencontré pour enfiler les vêtements, il a été proposé des vêtements adaptés, se présentant par exemple sous la forme de robe, comportant un pan avant et un pan arrière solidariables de manière réversible l'un à l'autre par leurs bords latéraux, tels que par exemple celui décrit dans le document US 4 995 115.

[0005] Si un tel vêtement présente effectivement des avantages de confort d'utilisation par rapport à des vêtements classiques, il est toutefois limité à un usage provisoire. Par ailleurs, ce vêtement n'est pas vraiment adapté à une position assise quasi-permanente puisque dans cette posture, ledit vêtement doit forcément faire des plis au niveau du bassin.

[0006] Il est connu du document US - 3 144 659 un vêtement d'hôpital pour les malades en médecine ambulatoire présentant une grande liberté de mouvement, pouvant être mis sur le malade et fermé au moyen de fermetures à pression les jambes étant partiellement recouvertes, mais ce vêtement ne peut pas être adapté pour une personne en position assise dans un fauteuil où les parties du corps ont des positions angulaires précises les unes par rapport aux autres.

[0007] Il est également connu du document US - 6 782 560 une combinaison de protection de patients atteints de maladies infectieuses pour éviter la contamination, dans laquelle le patient est complètement enveloppé, cette combinaison comportant des fermetures, pouvant être ouvertes par endroits pour effectuer les traitements, mais cette combinaison ne peut pas être adaptée pour une personne assise dans un fauteuil roulant où les parties haute et basse du corps doivent respecter des positions géométriques angulaires précises.

[0008] Un autre inconvénient de ces types de vêtements est qu'ils sont loin d'être esthétiquement acceptables.

[0009] La présente invention a pour but de proposer un vêtement permettant de remédier aux divers inconvénients

précités, en permettant non seulement que sa mise en place soit aisée, mais également qu'il soit d'un grand confort.

[0010] Le vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant selon l'invention, est du type comprenant un pan avant et un pan arrière solidariables l'un à l'autre par l'intermédiaire de moyens de fixation réversibles, ledit pan arrière est prévu apte à couvrir le dos de ladite personne, tandis que ledit pan avant comprend d'une part une pièce supérieure destinée à couvrir l'avant du corps et à être solidarisée audit pan arrière ; et d'autre part, dans le prolongement de ladite pièce supérieure, une pièce inférieure destinée à couvrir, supérieurement et latéralement, les jambes de ladite personne.

[0011] Selon l'invention, les pièces inférieure et supérieure du pan avant sont aboutées par l'intermédiaire de deux bords de forme courbe concave, en sorte de générer, après aboutement, la formation d'un angle d'une pièce par rapport à l'autre, dans le sens de l'angle que forme le corps avec les membres inférieurs en position assise.

[0012] Le vêtement selon l'invention présente ainsi l'avantage d'être confortable puisqu'il ne comporte pas au niveau de l'assise d'élément susceptible de plisser et de créer une gêne, tout en étant au plan esthétique, quasiment comparable à un vêtement classique.

[0013] Selon un mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention, la pièce inférieure comprend d'une part une bande longitudinale centrale destinée à couvrir le dessus des jambes s'étendant dans le prolongement de la pièce supérieure, et d'autre part, disposées de part et d'autre de ladite bande longitudinale centrale, deux bandes longitudinales latérales destinées à couvrir l'extérieur desdites jambes.

[0014] Selon une caractéristique additionnelle du mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention, le pan arrière est d'une longueur supérieure à celle de la pièce supérieure du pan avant, et le surplus de longueur correspondant sensiblement à la largeur de chacune des bandes latérales de la pièce inférieure dudit pan avant.

[0015] Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, les parties avant et arrière sont prolongées latéralement d'empièchements destinés à constituer des manches. Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, la partie inférieure du pan avant comporte dans sa région extrême au moins un prolongement latéral destiné à passer sous les jambes en vue d'entourer celles-ci.

[0016] Les avantages et les caractéristiques du vêtement selon l'invention, ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

[0017] Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue en plan d'un mode

de réalisation particulier du vêtement selon l'invention.

- la figure 2 représente une vue partielle en élévation et de profil du même vêtement.
- la figure 3 représente une vue partielle en élévation de profil du même vêtement dans une position assise.
- la figure 4 représente une vue à plat de la partie haute 5 et la partie basse 6 du ledit vêtement. Cette figure fait également apparaître les pinces 65.
- la figure 5 en coupe AA verticale de la figure 1, montrant le mode d'assemblage entre la partie supérieure et inférieure.
- la figure 6 représente une section transversale, selon une ligne horizontale BB de la figure 1, disposée à proximité de la courbe concave et faisant apparaître la concavité intérieure du vêtement, qui ne peut pas par la suite être mise à plat dans cette zone.
- la figure 7 représente une variante de ledit vêtement dans laquelle la partie inférieure du pan avant 1 est limitée à la couverture du genou.
- la figure 8 représente la variante du même vêtement de la figure 7 dans une position assise.

[0018] En référence à la figure 1, on peut voir qu'un vêtement selon l'invention comprend un pan avant 1 et un pan arrière 2, dans la zone 3 de jonction desquels est percée une ouverture 30 pour le passage de la tête de l'utilisateur. Le vêtement comporte également deux empièchements 4 qui forment les manches s'étendant de part et d'autre de la zone 3.

[0019] Le pan avant 1 comprend deux parties s'étendant dans le prolongement l'une de l'autre, une partie supérieure 5 rattachée au pan arrière 2 et de longueur légèrement inférieure à celle de ce dernier, et une partie inférieure 6 plus large que la partie supérieure 5 de façon à couvrir les côtés extérieurs des jambes.

[0020] La partie supérieure 5 du pan avant 1 comporte sur un bord un moyen de solidarisation réversible 50 qui se prolongent sur le bord l'empièchement 4 adjacent, et qui est destiné à coopérer avec un moyen de solidarisation réversible 20 qui équipe le bord opposé de cet empièchement 4 et qui se prolonge sur le bord du pan arrière 2.

[0021] De la même manière, la partie supérieure 5 comporte de l'autre côté sur le bord un moyen de solidarisation réversible 51 qui se prolongent sur le bord l'empièchement 4 adjacent, et qui est destiné à coopérer avec un moyen de solidarisation réversible 21 qui équipe le bord opposé de cet empièchement 4 et qui se prolonge sur le bord du pan arrière 2.

[0022] Lorsqu'on fait coopérer les moyens de solidarisation 20 et 50, et 21 et 51 d'une part on assemble le pan arrière 2 avec la partie supérieure 5 du pan avant 1 pour créer le corps du vêtement, et d'autre part, on crée des manches avec les empièchements 4. On peut ainsi couvrir le haut du corps de la personne à habiller, en enfilant le vêtement uniquement par la tête et en fer-

mant les moyens de solidarisation 20 et 50 et 21 et 51, sous les bras et sur les côtés du corps.

[0023] Les parties supérieures 5 et inférieure 6 sont unies par une couture 10, qui relie les bords, respectivement 52 et 60, des parties supérieures 5 et inférieure 6, ces bords 52 et 60 étant découpés selon des lignes courbes concaves, en sorte que leur assemblage soit de type à onglet et que la partie inférieure 6 fasse naturellement un angle obtus α avec la partie supérieure 5, comme cela apparaît sur la figure 2, en sorte de permettre le recouvrement des membres inférieurs en générant un minimum de plis au niveau du bassin. En se référant à la figure 4, représentant une vue à plat du pan avant 1, on voit explicitement la partie haute 5 et la partie basse 6 du vêtement avant assemblage de celle-ci suivant les lignes courbes 52 et 60 à courbure inversée définissant après rapprochement de leurs bords repliés et couture intérieure 10 d'une part un dièdre ouvert vers l'avant selon un angle obtus α tel qu'il apparaît sur la figure 2, et d'autre part une concavité intérieure côté utilisateur au niveau de la partie haute 5 et basse 6 de sorte à ce que celle-ci épouse le galbe du corps et suivent naturellement sa conformation en position assise.

[0024] Par ailleurs, la partie inférieure 6 peut être divisée en trois bandes longitudinales, une bande médiane 61 de la largeur de la partie supérieure 5, qui est rattachée à celle-ci par la couture 10 et qui est destinée à couvrir supérieurement les membres inférieurs, et deux bandes latérales 62, matérialisées par des traits discontinus, qui débordent la partie supérieure 5, et qui sont destinées à être rabattues de part et d'autre sur les côtés extérieurs des membres inférieurs. On notera que, de manière avantageuse du point de vue esthétique, comme cela est visible sur la figure 3, la largeur des bandes latérales 62 est égale ou sensiblement égale, à la différence de longueur du pan arrière 2 par rapport à la partie supérieure 5, en sorte d'obtenir une continuité de ligne entre le bord extrême 22 du pan 2 et les bords longitudinaux 63 de la partie inférieure 6.

[0025] Sur cette figure 3 est visible également la pince 65 au niveau du genou, afin que les parties latérales 62 couvrent les genoux sur les côtés. En se référant à la figure 4 on peut voir ces dites pinces 65 découpées à plat avant assemblage par rapprochement et couture définissant de la même manière latéralement une concavité ou galbe vers l'intérieure après coup favorisant la mise en forme de gaine et par suite la couverture latérale des genoux.

[0026] Le vêtement selon l'invention peut présenter plusieurs variantes. Il est par exemple possible d'envisager de créer dans le pan avant 1 une découpe longitudinale partant de l'ouverture 30 jusqu'au bord extrême de la partie inférieure, et d'équiper cette découpe d'un moyen de solidarisation réversible.

[0027] Il peut également être prévu la possibilité d'entourer les jambes de la personne assise. A cet effet la zone extrême de la partie inférieure 6 du pan avant 1

comporte de part et d'autre un prolongement latéral 64 destiné à recouvrir l'arrière des jambes en vue d'entourer celles-ci et de former un fourreau, ce prolongement 64 étant avantageusement équipé de moyens de solidarisation réversibles 66 sur les bords latéraux extérieurs

[0028] Dans une autre variante il est possible d'envisager de créer dans la partie inférieure 6 du pan avant 1 des longueurs différentes du ledit vêtement, allant du genou jusqu'au chevilles, destiné à recouvrir les jambes par le devant et sur les côtés comme représentées les figures 7 et 8.

[0029] Le vêtement selon invention est représenté avec des poches, sur la figure 1, disposées de chaque côté de la partie basse avec des ouvertures inclinées orientées angulairement entre elles selon un angle β de façon convergente vers le bas, disposition permettant de l'introduction des mains de l'utilisateur en position assise telle qu'elle apparaît sur la figure 3 montrant la position sensiblement horizontale de l'ouverture de la poche 67 visible en configuration assise bien adaptée à l'introduction verticale de la main dans ladite poche orientée de cette façon. Une telle disposition des poches est à configuration assise bien adaptée à l'introduction verticale de la main dans ladite poche orientée de cette façon. Une telle disposition des poches est à l'inverse de celle des poches classiques dont les ouvertures sont disposées angulairement de façon convergente vers le haut et prévue spécifiquement pour une introduction des mains en position debout de l'utilisateur. Il apparaît ainsi que le vêtement est destiné à présenter une fonctionnalité spécifique aux personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant.

[0030] Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède de plusieurs de ses modes de réalisation, susceptibles de subir quelques modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Vêtement pour personne qui se déplace en fauteuil roulant, du type comprenant un pan avant (1) et un pan arrière (2) solidarisables l'un à l'autre par l'intermédiaire de moyens de fixation réversibles, ledit pan arrière (2) est prévu apte à couvrir le dos de ladite personne, tandis que ledit pan avant (1) comprend d'une part une pièce supérieure (5) destinée à couvrir l'avant du corps et à être solidarisée audit pan arrière (2) ; et d'autre part, dans le prolongement de ladite pièce supérieure (5), une pièce inférieure (6) destinée à couvrir, supérieurement et latéralement, les jambes de ladite personne, **caractérisé en ce que** les pièces inférieure (6) et supérieure (5) du pan avant (1) sont aboutées par l'intermédiaire de deux bords (60, 52) de forme courbe concave, en sorte de générer, après aboutement,

la formation d'un angle d'une pièce par rapport à l'autre, dans le sens de l'angle que forme le corps avec les membres inférieurs en position assise.

2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la pièce inférieure (6) comprend d'une part une bande longitudinale centrale (61) destinée à couvrir le dessus des jambes et qui s'étend dans le prolongement de la pièce supérieure (5), et d'autre part, disposées de part et d'autre de ladite bande longitudinale centrale (61), deux bandes longitudinales latérales (62) destinées à couvrir l'extérieur desdites jambes.
3. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les parties, supérieure (5) et inférieure (6) sont unies par une couture (10), qui relie les bords (52, 60) découpés selon des lignes courbes concaves, en sorte que leur assemblage soit de type à onglet en générant un minimum de plis au niveau du bassin.
4. Vêtement selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le pan arrière (2) est d'une longueur supérieure à celle de la pièce supérieure du pan avant (1), le surplus de longueur correspondant sensiblement à la largeur de chacune des bandes latérales (62) de la pièce inférieure (6) dudit pan avant (1) de sorte à obtenir une continuité des lignes entre le bord extrême (22) du pan arrière (2) et les bords longitudinaux (63) de la partie inférieure (6).
5. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les pans avant et arrière (1, 2) sont prolongées latéralement d'empiècements (4) destinés à constituer des manches.
6. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie inférieure (6) du pan avant (1) comporte dans sa région extrême au moins un prolongement latéral (64) destiné à passer sous les jambes en vue d'entourer celles-ci en vue de former un fourreau.
7. Vêtement selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** le prolongement latéral (64) est équipé de moyen de solidarisation réversibles (66).
8. Vêtement selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** deux bandes longitudinales latérales (62) destinées à couvrir l'extérieur desdites jambes sont munies des pinces (65) au niveau des genoux destinées à couvrir latéralement desdits genoux.
9. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie inférieure (6) du pan avant (1) comporte des varian-

tes des longueurs différentes.

10. Le pan avant 1 comporte une découpe longitudinale (31) en tant qu'une variante partant de l'ouverture (30) jusqu'au bord extrême de la partie inférieure. 5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

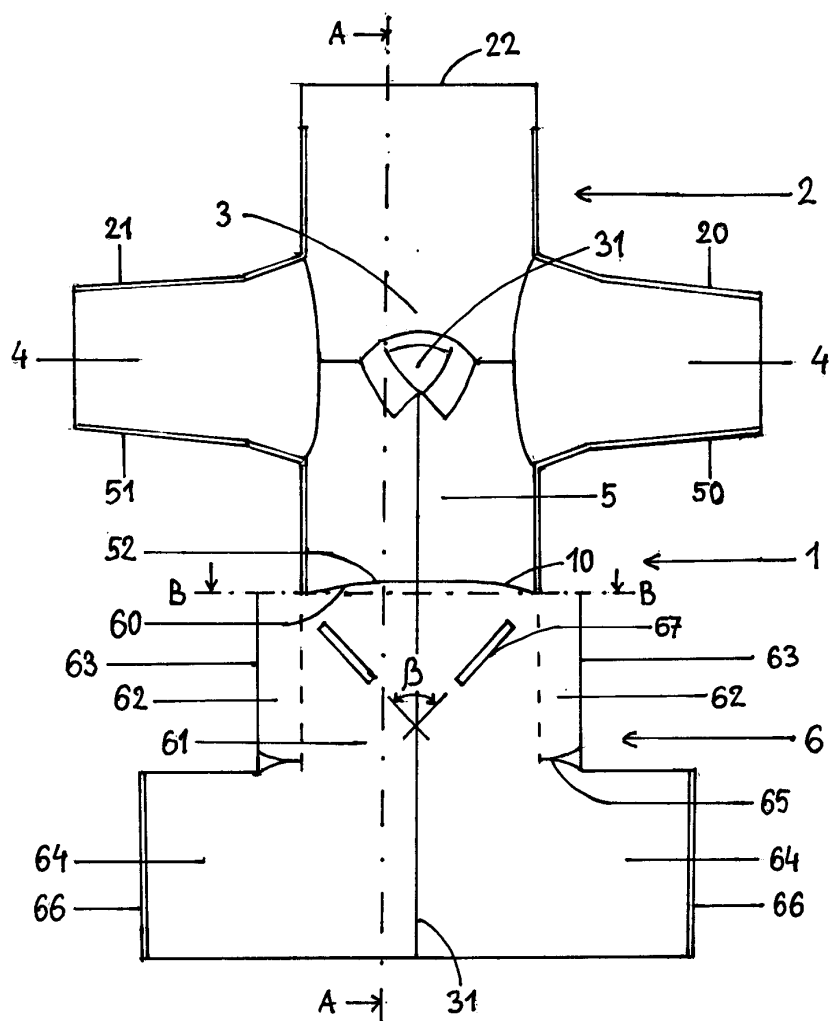


FIG. 5

COUPE AA

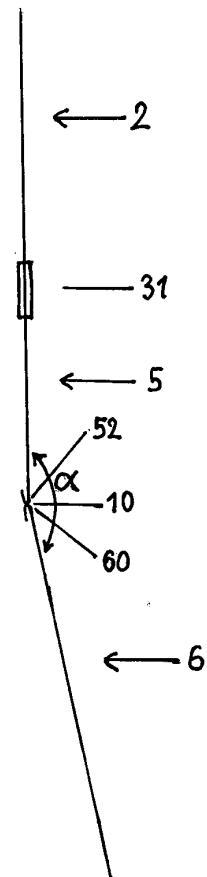


FIG. 6

COUPE BB

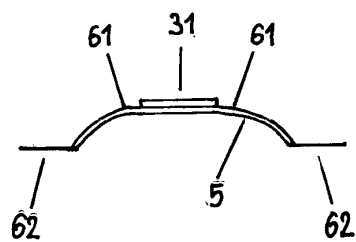


FIG. 2

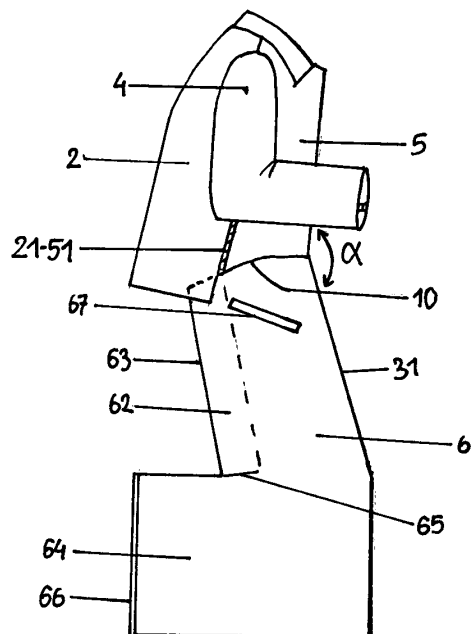


FIG. 3

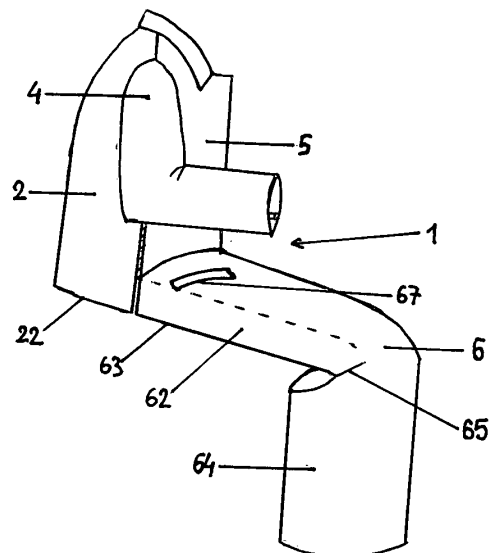


FIG. 4

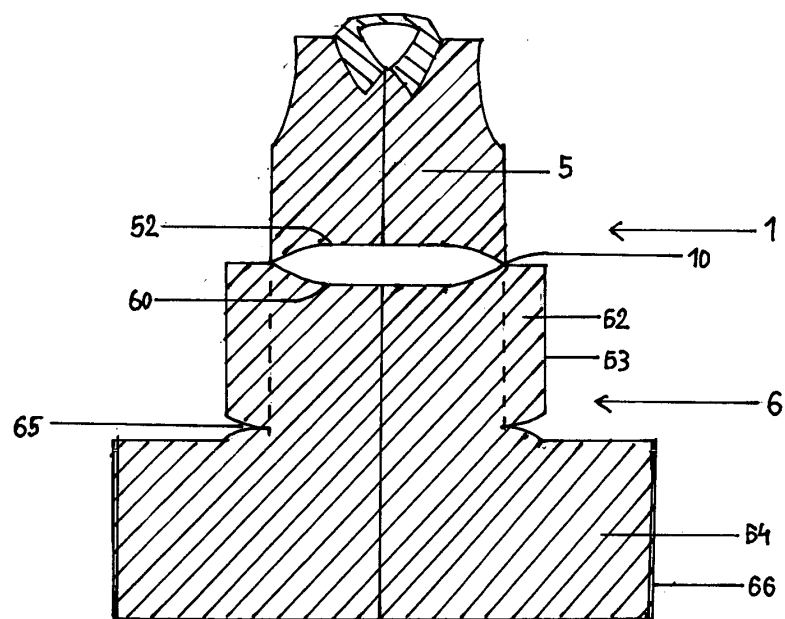


FIG. 7

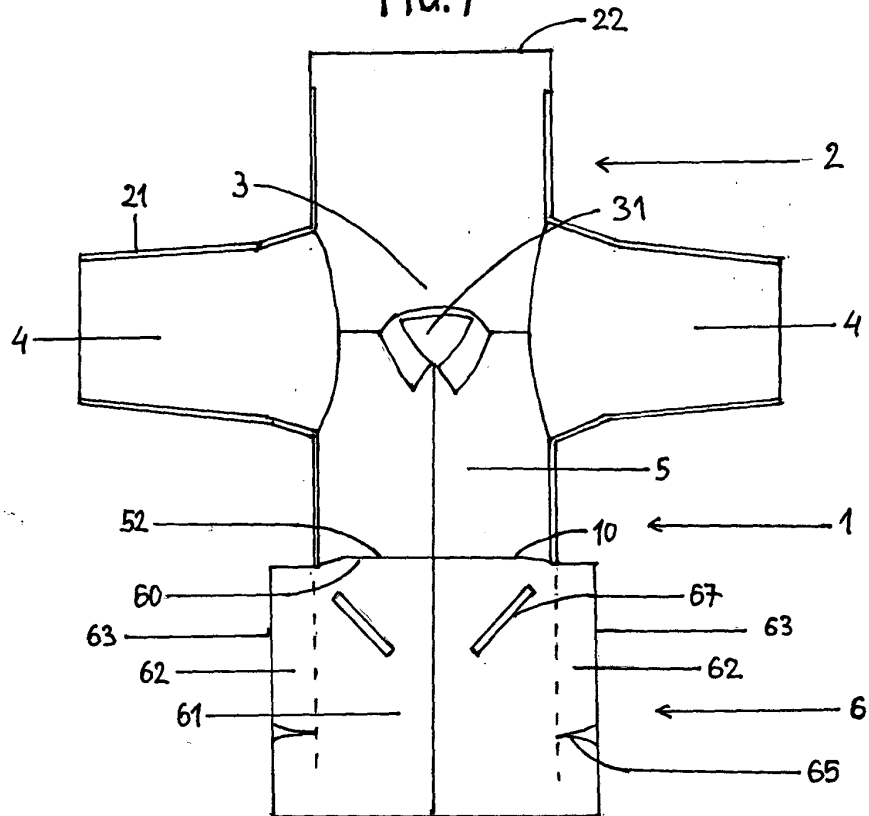
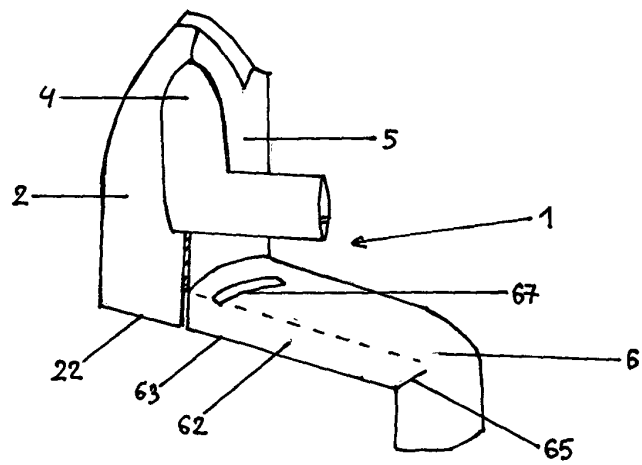


FIG. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 29 0605

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 5 274 852 A (HOGAN JOHN D) 4 janvier 1994 (1994-01-04) * colonne 5, ligne 48 - colonne 16, ligne 10; figures 1-10 *	1,4-7,9	A41D13/12
A	US 2 886 822 A (MATTHEWS CLINTON A) 19 mai 1959 (1959-05-19) * colonne 2, ligne 8 - colonne 3, ligne 40; figures 1-7 *	1,3,7,9	
A	US 3 144 659 A (MATTHEWS CLINTON A) 18 août 1964 (1964-08-18)	1,5,7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 6 juillet 2005	Examineur Herry-Martin, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 0605

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-07-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5274852	A	04-01-1994	AUCUN	
US 2886822	A	19-05-1959	AUCUN	
US 3144659	A	18-08-1964	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82